

CONVOCATION
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE CONFEDERATION PAYSANNE DU LOT

Cher adhérent, chère adhérente,

Cette année 2024 a démarré avec une forte colère paysanne, nous mobilisant toutes et tous. Cette colère, nous avons tenté de la transformer en une énergie porteuse de changement. Si les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions portée par l'Agriculture paysanne, nous pensons que les graines semées peuvent germer et venir renforcer notre mouvement.

2024 est aussi une année d'élection professionnelle : une belle occasion de parler de l'agriculture paysanne et de redonner espoir aux paysannes et paysans qui subissent le « modèle dominant ». Les résultats des élections de janvier 2025 seront déterminants : pour le financement de la Confédération Paysanne pour les 6 ans à venir, et pour imposer un rapport de force qui permettra de faire avancer notre projet commun.

Même si les règles sont aujourd'hui largement en notre défaveur, nous ne pouvons pas baisser les bras et laisser la place à ceux dont la politique a mené l'agriculture à ce qu'elle est aujourd'hui : des terres épuisées, cultivées par des paysan.ne.s dépossédé.e.s de leur libre arbitre et dans une grande détresse face à un avenir économique et climatique plus qu'incertain.

Au contraire, la colère exprimée en début d'année démontre que notre modèle d'agriculture paysanne est plus que jamais pertinent ! Notre détermination reste intacte et notre énergie entière pour obtenir ce changement de paradigme.

La Confédération paysanne doit être renforcée par l'énergie de chacun.e d'entre nous pour exprimer un contrepouvoir nécessaire au sein des instances agricoles et porter des alternatives auprès des autorités départementales et des citoyens.

L'ADEAR, qui accompagne sur le terrain celles et ceux qui veulent mettre en place une agriculture alternative face au modèle agro-industriel, doit être consolidée par les forces créatrices de ceux qui inventent l'agriculture paysanne de demain.

Continuons de proposer des solutions d'avenir qui permettent à tous les paysans et paysannes de vivre dignement de leur métier et d'être reconnus pleinement par la société pour leur rôle de producteur d'alimentation de qualité et d'acteurs de territoires vivants et accueillants.

Nous invitons donc tous·tes nos adhérent.es à participer à nos Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaire (chacun.ne participera aux votes de la ou les structures à laquelle/auxquelles il.elle adhère):

Le samedi 2 mars 2024

Salle des fêtes de SOULOMES (46240)

A partir de 14h

Programme

14h	Accueil café
14h30	Rapports techniques et financiers Confédération paysanne et de l'Adear Retours sur l'année 2022 de l'ADEAR et la Confédération Paysanne,
16h40	Assemblée extraordinaire de la Confédération paysanne Modifications de statuts
17h30	Rapports moraux Elections du CA de l'ADEAR et du Comité de la Confédération Paysanne
18h	Fin

Nous vous rappelons que pour voter à l'AG vous devez être à jour de vos cotisations 2023, en cas de doute demandez nous !

Si vous ne pouvez pas être là, merci de nous faire passer votre bon pour pouvoir ci-joint : soit en nommant un.e adhérent.e – qui n'aurait pas d'autre pouvoir – soit en le laissant vide, nous trouverons un.e adhérent.e pour le porter.

Donner son pouvoir est crucial pour nous permettre d'atteindre le quorum et donc de délibérer valablement.

BON POUR POUVOIR – Assemblée générale de l'ADEAR du Lot

Je soussigné.e

donne pouvoir à M./Mme

pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADEAR à Soulomès, le 2 mars 2024.

Fait le _____ à
Signature (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

BON POUR POUVOIR – Assemblée générale extraordinaire Confédération paysanne du Lot

Je soussigné.e

donne pouvoir à M./Mme

pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Confédération paysanne à Soulomès, le 2 mars 2024.

Fait le _____ à
Signature (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

BON POUR POUVOIR – Assemblée générale ordinaire Confédération paysanne du Lot

Je soussigné.e

donne pouvoir à M./Mme

pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Confédération paysanne à Soulomès, le 2 mars 2024.

Fait le _____ à
Signature (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)